AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0852026-DE
Reçu le 11/06/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 09 juin 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Albret Communauté – CLECT – Désignation d'un représentant suppléant

N° 085/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 juin deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Manuel VICENTE, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Françoise MEDECIN, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Michel FRANCOISE, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Aurore FONTANEL a donné procuration à Frédéric SANCHEZ
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Charline SANSAN a donné procuration à Marie-Ange PRADO
Mélanie SERRES-SOLANO a donné procuration à Nicolas LACOMBE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Evelyne CASEROTTO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du Conseil.
Françoise MEDECIN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juin 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0852026-DE
Reçu le 11/06/2026

RAPPORTEUR : SANCHEZ Frédéric

Pour rappel, la CLECT, commission d'évaluation des charges transférées a pour mission principale d'évaluer le montant des charges transférées à l'EPCI ou restituées aux communes.
Cette évaluation est notamment un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.
Plus largement, elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et l'intercommunalité, en apportant transparence et neutralité financière.

Instituée entre l'EPCI et les communes membres, elle a vocation à se réunir lors de chaque nouveau transfert de charges entre les communes et l'EPCI et se compose de délégués des conseils municipaux.

Lors de son conseil communautaire du 6 mai dernier, Albret Communauté a fixé la composition de la CLECT a un membre titulaire et un membre suppléant pour chaque commune. Il convient donc de statuer à nouveau pour rectifier notre délibération du 16 avril dernier qui désignait un membre titulaire en la personne de Frédéric SANCHEZ et omettait de désigner un membre suppléant.

Vu le Code général des impôts (article 1609 nonies c) ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-21) ;
Vu la délibération n°070-2026 du 16 avril 2026, de la Ville de Nérac qu'il convient d'annuler car incomplète,
Vu la délibération DE-076-2026 du 6 mai 2026 d'Albret Communauté
Considérant l'exposé qui précède ;
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE DESIGNER** comme membres de la CLECT, pour y représenter la commune :
  - Frédéric SANCHEZ en qualité de titulaire
  - Hugues DAVID en qualité de suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le

Etude la publication à Nérac le

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,